



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE
DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA
DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA

Berne, le 7 mars 2001

Rapport du groupe de travail DFE / DFI / DFF / DETEC

Partenariat public-privé – l'école sur le net (PPP-ésn)

Plan

1. Introduction: situation, motifs et urgence
2. L'initiative PPP
 - a. L'idée: objectif, structure et principes
 - b. Les modules et paquets de prestations
 - c. Le déroulement du projet
 - d. L'organisation du projet
3. Les contributions de l'économie, des cantons et de la Confédération
 - a. Contribution des entreprises participantes
 - b. Contribution des cantons
 - c. Contribution du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement
 - d. Contribution de la Confédération
4. Les aspects particuliers
 - a. Choix des activités avec les cantons
 - b. Fondements juridiques de la contribution fédérale
 - c. Questions ayant trait au droit de la concurrence et au droit des soumissions
5. Consultations
6. Suite du programme et calendrier

1. Introduction: situation, motifs et urgence

Les technologies de l'information et de la communication – les ICT – ont transformé notre vie collective tant économique que sociale dans de nombreux domaines et continueront à la transformer à un rythme encore plus soutenu. L'utilisation de l'internet, en particulier, engendre des formes totalement nouvelles de communication, de vente et d'achat de marchandises et de services, de formation et de formation continue ainsi que d'expression des droits politiques, raison pour laquelle on parle aussi de « société de l'information ».

En **économie**, les relations entre clients, producteurs et sous-traitants ainsi que les chaînes de production et de création de valeur sont complètement restructurées et réorganisées; de même, le type de prestations et les procédures qui en découlent sont conçus à nouveaux frais. Des pans entiers de l'économie vont radicalement changer ou parfois simplement disparaître, alors que d'autres vont surgir. L'avenir de l'économie suisse dépend pour l'essentiel de sa capacité à négocier ce virage technologique et à exploiter les ICT en sa faveur.

La société dans son ensemble est touchée par le développement des ICT dans la mesure où la participation à la vie sociale et politique repose de plus en plus sur leur utilisation judicieuse et responsable, mais il faudrait alors dépasser la consommation purement passive de messages électroniques. Participer à la vie sociale présuppose en effet d'être capable de mettre à profit les médias disponibles pour chercher et collecter des informations, pour se forger une opinion et pour faire valoir son avis, ses préoccupations et ses objectifs, ce qui signifie avoir reçu une éducation aux médias.

Si nous réussissons le passage à la société de l'information sans trop d'accrocs, la Suisse en profitera énormément en tant que collectivité, lieu de formation et de recherche, marché du travail et enfin site d'implantation. Si nous ratons le coche, baisse du niveau de vie et tensions politiques en résulteront fatalement.

C'est pourquoi l'économie et la société suisses ont tout intérêt à ce que la population soit bien préparée, de manière appropriée et durable, à cette nouvelle culture collective : la société de l'information. Y contribuer constitue un des plus grands enjeux politiques des années à venir. Le système éducatif, à tous les degrés, est particulièrement concerné car il a un rôle-clé à jouer dans ce processus.

Parallèlement, les ICT offrent de nouveaux moyens pour enseigner et pour apprendre : p. ex. apprendre en autodidacte grâce à une offre de cours sans contrainte spatio-temporelle sur l'internet ou apprendre en fonction d'un projet en intégrant toute la palette des services ICT. C'est par l'usage quotidien de ces ressources à l'école et à la maison qu'on pourra le mieux acquérir l'expérience et les qualifications requises.

Toutefois, le système éducatif suisse ne joue pas seulement un rôle central, il se trouve lui-même placé face à des nouveaux défis par l'arrivée massive des ICT: préparer l'infrastructure nécessaire, former le corps enseignant à la maîtrise de ces ressources techniques pour qu'il puisse les utiliser dans les cours, adapter éventuellement le matériel pédagogique et le développer à partir des nouvelles bases technologiques, combiner le tout avec l'éducation traditionnelle de manière pertinente. L'accent n'est pas mis ici sur

l'internet en tant que nouvelle technologie mais sur son maniement afin d'être capable de l'utiliser dans sa vie quotidienne.

Les experts sont quasi unanimes à considérer qu'il est urgent d'agir au niveau de la formation continue du corps enseignant et à celui de la mise en place de l'infrastructure nécessaire aux ICT. Et, du moment que la mise en réseau du pays, indépendamment de la privatisation des entreprises actives dans ce secteur, appartient aux tâches centrales du service public, la Confédération doit aussi intervenir.

La Suisse compte à l'heure actuelle quelque 90'000 enseignants, dont 15'000 environ sont à même d'intégrer de manière judicieuse les ICT dans leurs cours. Ces prochaines années, 30'000 à 40'000 personnes devront être formées pour atteindre l'objectif minimal. Cet objectif fixe à 50% le nombre d'éducateurs qualifiés pour employer les divers services de l'internet et les logiciels pédagogiques, autrement dit pour créer une classe virtuelle. Sans oublier qu'il faut aussi redoubler d'efforts au niveau de la formation de base pour assurer la cohérence des mesures de formation.

En mai 1999, sur mandat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP/IDES), le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE, www.educa.ch) a mené auprès des cantons une enquête relative aux projets ICT planifiés ou en cours dans le double but de dresser un état des lieux et de préciser les besoins en réforme. Tous les cantons y ont répondu : 62 projets ont été recensés et 20 cantons ont des projets en cours.

Les points saillants de cette enquête sont :

- L'état de développement en matière de technologies de l'information et de la communication varient considérablement d'un canton à l'autre, en particulier pour le degré primaire.
- Peu de cantons possèdent des programmes pour tous les degrés scolaires : ils les mettent en œuvre tant sur le plan technique que pédagogique. Les budgets requis sont discutés périodiquement par les instances politiques.
- Maints cantons concentrent leurs ressources sur un degré scolaire déterminé ou sur l'accès de toutes les écoles à l'internet. En revanche, d'autres cantons commencent seulement à introduire systématiquement les ICT pour le degré primaire: ils sont en train d'élaborer une stratégie globale qui doit, pour certains d'entre eux, encore être approuvée.
- L'état de développement ne dépend pas de celui des finances cantonales, car parmi les cantons qui font beaucoup d'efforts pour introduire les ICT à l'école, on trouve aussi bien des cantons à forte qu'à faible capacité financière. De telles différences entre les cantons trahissent plutôt un manque de coordination à l'échelle nationale.
- Seuls quelques projets ouvrent des perspectives à long terme.
- C'est surtout par le biais d'une formation continue librement choisie que les enseignants apprennent à utiliser les ICT. Nous possédons peu de données quant à la manière dont les ICT devraient être intégrées à la formation initiale du corps enseignant. Les cantons sont amenés à réfléchir à cette question lorsqu'ils élaborent leur stratégie globale en vue d'introduire les ICT à l'école.
- La formation des formateurs ICT pour les enseignants est un thème récurrent, objet d'une forte demande. D'une manière ou d'une autre, les cantons indiquent

leurs difficultés à trouver des spécialistes aptes à assumer une telle formation ou à en trouver en nombre suffisant.

De ce qui précède et des expériences réunies, il est possible de dresser une liste des thèmes qui devraient être abordés à l'échelle nationale:

- la formation des formateurs ICT pour tous les degrés scolaires ;
- l'intégration d'une formation ICT dans le programme de cours de tous les établissements de formation pour enseignants ;
- la création de centres de compétences ;
- la formation ICT des décideurs /instances de décision ;
- une ECDL (European Computer Driving Licence) pour la pédagogie ;
- les nouvelles possibilités de dispenser une formation (p. ex. cours en ligne) ;
- ICT et langues ;
- projets visant à éviter l'exclusion de certains groupes.

On peut en conclure que si la Suisse ne redouble pas d'effort rapidement et sur un large front pour encourager et implanter les ICT, elle risque de rater le train technologique, ce qui aurait des conséquences incalculables pour notre économie.

2. L'initiative « Partenariat public-privé – l'école sur le net » (PPP - ésn)

a. L'idée: objectif, structure et principes

L'OFFT (DFE) prépare, depuis quelques mois, **l'initiative « Partenariat public-privé – l'école sur le net » (PPP - ésn)**. Cette initiative entend apporter une nette amélioration – quantitative et qualitative – à l'infrastructure scolaire ICT pour tous les degrés (excepté celui des hautes écoles) dans toutes les régions de Suisse. Les jeunes doivent avoir un accès, à la fois rapide et simple, à ces technologies dans n'importe quelle école, professionnelle ou non. Par ailleurs, il faut que le corps enseignant et les organisations scolaires soient capables d'utiliser les ICT à bon escient pour compléter de manière pertinente l'enseignement traditionnel, afin de l'améliorer et de le développer. La question n'est pas tant d'assurer l'accès à l'internet que de préparer l'école à l'exploitation de toutes les possibilités offertes par cette technologie à l'époque de la société de l'information, d'où la formule « l'école sur le net » (ésn).

C'est un projet ambitieux. Pour le réussir, il doit trouver un large soutien : on l'envisage donc à l'échelle nationale, mené de concert par des entreprises privées et les pouvoirs publics, qui concluent un « partenariat public-privé » (PPP). Cette initiative entend susciter un effort national, limité dans le temps, pour renforcer ou accélérer les travaux en cours, et ainsi soutenir et compléter les efforts de formation déployés par les cantons et les communes.

L'idée est de créer une **place de marché ou une plate-forme regroupant les prestations ICT offertes dans la formation**. La demande se situe du côté des cantons et de leurs écoles, tandis que l'offre est proposée sous la forme d'un partenariat public-privé entre l'économie, les cantons et la Confédération. On fait appel à la générosité des entreprises

privées pour qu'elles mettent à disposition des prestations à moindre coût, voire gratuitement, les pouvoirs publics apportant aussi leurs propres prestations. Le tout étant marqué au sceau de la complémentarité, cette initiative résulte des efforts conjoints des milieux économiques, de la Confédération et des cantons.

Un partenariat public-privé, gage de succès

La condition sine qua non pour que les acteurs concernés puissent mener à bien une telle initiative et que l'impulsion ainsi produite ait un effet durable, c'est que chacun y trouve son compte : tant les entreprises que les pouvoirs publics doivent avoir intérêt à s'engager pour le PPP – ésn. Il s'agit, en d'autres termes, de créer ce que les anglophones nomment une situation win-win, et c'est le cas ici comme nous allons le voir.

Intérêts pour les entreprises partenaires:

- présence renforcée sur le marché de la formation ;
- acquisition de clients (écoles). La demande est préparée au niveau de la conception, du contenu et des aspects techniques. Les entreprises reçoivent ainsi des mandats plus clairs et de meilleure qualité ;
- mandats ultérieurs probables ;
- gain en terme d'image, entreprise mieux profilée dans l'opinion publique.

Intérêts pour les pouvoirs publics en général et pour le système éducatif en particulier:

- équipement du système éducatif en ICT de meilleure qualité, à moindre coût et plus rapidement ;
- connexion au réseau des écoles de toutes les régions suisses, notamment des régions périphériques ; soutien aux régions périphériques ;
- amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation du corps enseignant. Les éducateurs seront davantage mobilisés et intégrés aux ICT ;
- réduction de la « fracture numérique » en Suisse (éviter que l'ignorance des ICT ne devienne un facteur d'exclusion sociale); et donc renforcement de la cohésion sociale ;
- amélioration générale du système éducatif dans tout le pays ; et donc avantage concurrentiel sur la scène internationale.

Avantages d'une initiative d'envergure nationale

D'une part, les ICT en général, l'internet en particulier, placent le système éducatif devant des défis qui, pour des raisons techniques, ne peuvent être relevés que de manière coordonnée. La Confédération peut, dans les limites du principe de subsidiarité, donner des impulsions décisives. D'autre part, le PPP – ésn, de par son **envergure nationale**, présente de nombreux avantages pratiques par rapport aux actions menées de manière décentralisée et isolée. Ces deux aspects réunis justifient un engagement de la Confédération :

- L'intégration de partenaires économiques, puissants et compétents dans le secteur technologique, n'est possible que pour un gros volume minimal.
- La création de standards techniques permettra de pratiquer une analyse comparative (benchmarking) comportant des contrôles de coûts, de la performance et de la qualité.

- Les différents paquets de prestations peuvent être harmonisés les uns aux autres et réalisés conjointement.
- Il en résulte une convergence des forces. Les moyens à disposition sont employés de manière plus pertinente et plus efficiente.
- On peut pratiquer un controlling en surveillant les dépenses, les performances et la qualité.
- Une introduction des ICT à l'échelle du pays permet de remédier aux désavantages régionaux. Les écoles ayant peu de ressources peuvent recevoir des impulsions pour réaliser des projets ICT grâce à l'intégration d'entreprises puissantes.
- La coordination nationale de l'éducation aux médias est encouragée.
- Une formation qui traverse tous les degrés scolaires permet aux élèves de travailler avec un système informatique unifié, ce qui réduit le besoin de réadaptation lors du passage d'un degré à l'autre, éliminant par là-même toute une série d'obstacles classiques qui freinent l'accès à la société de l'information.
- Une mobilisation accrue du corps enseignant pour l'utilisation des ICT, ce qui facilite l'exploitation à grande échelle des contenus pédagogiques.
- La sensibilisation de la population : on s'aperçoit que « l'école sur le net » est un sujet important, et que les responsables font quelque chose.

b. Les modules et paquets de prestations

Les prestations à présenter par le consortium sont conçues de façon modulaire. Les différentes prestations seront donc dorénavant nommées « modules ». Ils sont complémentaires : la fonction et l'utilisation de l'un présuppose toujours l'existence d'un autre. Ensemble, ils forment des **paquets de prestations**. La constitution des modules est la suivante :

- Module 1: connexion des écoles au réseau (technologie d'accès). Les écoles sont connectées, le cas échéant raccordées, à l'infrastructure de communication; des connexions ISDN individuelles sont installées à l'échelle nationale, dans le but de créer des réseaux propres ou internes aux écoles. On s'assure que tout est prêt pour l'accès au réseau interne des écoles.
- Module 2 : infrastructure de l'école. Communication interne à l'école, établissement d'un réseau local à l'école. Le hardware, les logiciels nécessaires au fonctionnement et les appareils périphériques sont installés.
- Module 3: contenu de la formation (,Content'): mise à disposition d'applications concrètes pour le cours telles que des logiciels d'apprentissage, des outils pédagogiques, des portails ayant trait au serveur de formation national.
- Module 4: Support technique (Support). Planification, réalisation, helpdesk et entretien/maintenance sont garantis.
- Module 5: Formation et perfectionnement du personnel enseignant. Diverses offres permettant aux membres du corps enseignant d'utiliser judicieusement et de manière didactique les ICT sont élaborées. Elles visent aussi à permettre aux écoliers de se servir judicieusement et de manière responsable des ICT.

Module 3: logiciels d'enseignement

- Applications → logiciels d'apprentissage
- Outils pédagogiques
- Portail

Module 2: Infrastructure de l'école

- Communication interne à l'école
- Réseau interne de l'école

Module 1: Technologie

- Connexion à l'infrastructure de communication
- Mise en place de réseaux dans les écoles

Module 5: Formation et perfectionnement du personnel enseignant ICT dans les cours

Module 4: support technique

- Planification
- Entretien
- Maintenance

Complémentarité: Ces modules sont liés les uns aux autres par des aspects pratiques et fonctionnels. Il est souhaitable et nécessaire que les actions et les contributions émanent des trois partenaires : économie, cantons et Confédération. C'est au terme de discussions et de négociations répétées avec des interlocuteurs individuels ou avec tous les partenaires économiques, ainsi que d'autres partenaires du projet, que les paquets de prestations pour l'initiative « PPP-l'école sur le net » ont été concrétisés et harmonisés les uns aux autres.

Les conditions suivantes s'appliquent à tous les paquets de prestations :

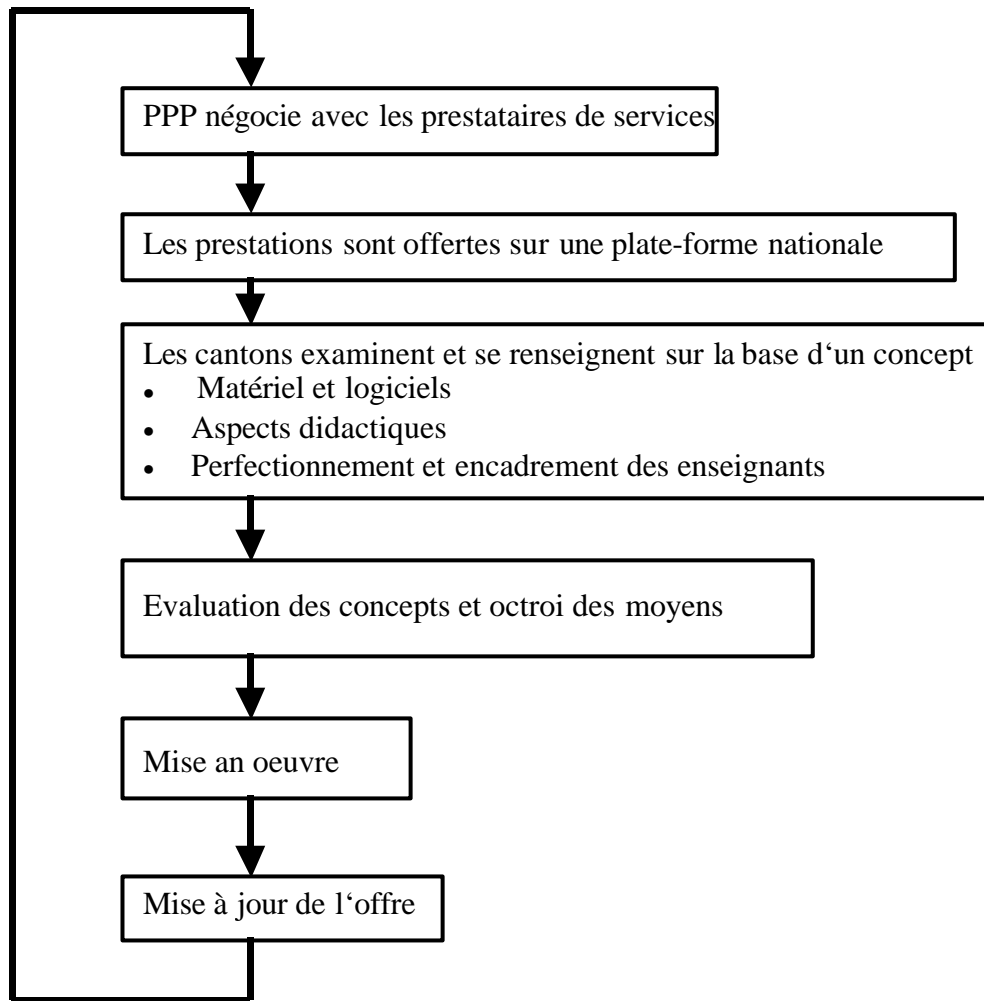
- Les produits et services des partenaires économiques sont offerts à des conditions préférentielles.
- Les offres individuelles sont transparentes et peuvent de tout temps être comparées avec les offres proposées sur le marché.
- Les produits et services offerts dans les paquets de prestations peuvent aussi être acquis individuellement par les clients.
- Les offres des partenaires économiques sont examinées régulièrement (au moins tous les six mois) et évaluées par rapport à la demande et à la technologie utilisée. En cas de demande trop faible de la part des clients, l'offre est retravaillée.

L'offre doit être conçue de sorte que les enseignants puissent préparer leurs cours chez eux (acquisition à titre privé) en utilisant les mêmes technologies.

c. Le déroulement du projet

Concernant la demande, la décision et la mise en œuvre des prestations ICT pour le système d'enseignement, la procédure suivante est prévue :

Figure: le mode de fonctionnement de l'initiative avec les cycles de l'offre



Parallèlement à ce mode de fonctionnement auront lieu :

- la mise en place et le développement coordonnés de la formation continue des enseignants et
- la gestion de la qualité pour l'ensemble de l'initiative.

L'élaboration et le développement de concepts visant à mettre en place et à utiliser les ICT dans le domaine de la formation constituent un élément majeur de la procédure. Ce sont les cantons qui, guidés par leurs directions de l'instruction publique, sont chargés de l'exécution de ces deux objectifs. La preuve de la subsidiarité de la prestation fédérale prévue doit être fournie explicitement dans le cadre de ces concepts cantonaux et de la

planification du budget y relative, notamment des demandes qui en découlent, en particulier pour la formation et le perfectionnement des enseignants.

L'initiative vise à permettre l'accès aux ICT même à «la plus petite institution étatique à vocation d'enseignement ». Les projets d'ICT doivent par ailleurs être encouragés durablement. Le modèle PPP-ésn prévoit donc en phase finale un accès en trois étapes aux paquets de prestations :

a Distribution

Il est prévu que la phase de lancement s'étende du printemps à fin 2001 dans quelques cantons et environ 200 écoles. Six cantons ont pu être gagnés à l'idée de participer à la phase de lancement. Ils seront invités à planifier et à négocier des paquets de prestations concrets. Parallèlement, l'ISFPF met au point des modules pour la formation, dans le domaine des ICT, du personnel enseignant dans les écoles professionnelles. Ces modules seront utilisés dans des classes pilotes à partir d'août 2001.

Durant la période de lancement, l'objectif sera de collecter des expériences, relatives à l'organisation et au déroulement, qui seront utiles pour la phase principale de l'initiative. A ce stade, les éventuelles failles de l'offre pourront être identifiées et colmatées. La coordination de la collaboration avec les partenaires économiques sera renforcée. Les projets particulièrement probants seront examinés et médiatisés. Des projets entre communes, cantons et Confédération doivent être élaborés et préparés pour leur mise en œuvre. La modularité de l'idée et de l'organisation sera examinée. La phase principale sera préparée sur la base des expériences acquises au cours de la phase de lancement. Il est prévu que l'initiative devienne totalement opérationnelle après 2002.

L'un des objectifs de la phase de lancement est de déterminer, en collaboration avec les cantons, les conditions à remplir par les écoles pour pouvoir bénéficier des paquets de prestations de l'initiative. Ces conditions comprendront aussi bien les critères à remplir par les cantons que par les communes et les écoles.

Lors de la définition des critères, une priorité élevée sera accordée à la preuve que les écoles s'engagent pour la formation des enseignants, pour le contenu des formations et pour les projets d'ICT.

Cette méthode de sélection sera déterminante pour le fonctionnement ultérieur. Elle sera accompagnée d'une commission d'experts qui fixera définitivement les critères, évaluera les offres de projets et assurera par la suite le rôle de médiateur.

b Fonctionnement

En complément à la procédure de répartition des prestations au niveau cantonal, définie au cours de la phase de lancement, une offre automatisée des paquets de prestations destinée aux écoles pourra être placée sur le net durant la phase principale de l'initiative. Une fois les critères remplis, chaque école peut bénéficier des prestations de l'initiative. Le catalogue des critères, les offres et la procédure de commande seront présentés sur le net ou sur la plate-forme du serveur de formation sous la forme d'un « magasin virtuel » et seront interactifs.

c Projets régionaux

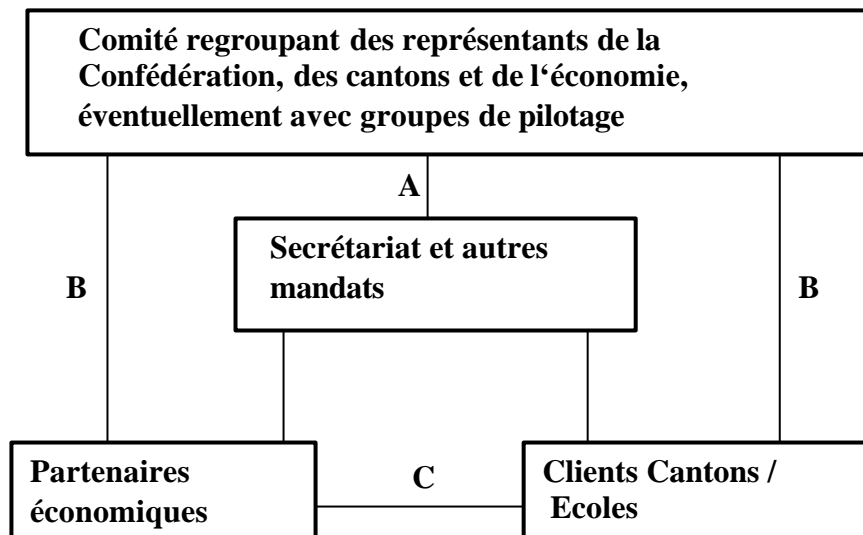
L'initiative encourage les projets tels que les centres d'ICT régionaux et la formation des enseignants, afin de promouvoir la formation ICT des jeunes indépendamment de leur classe, de manière durable et généralisée.

d. L'organisation du projet PPP- ésn

L'organisation du projet PPP - ésn définit les relations entre les partenaires du projet et notamment les rôles attribués à chacun d'entre eux. On entend par partenaire toutes les parties participantes au projet, c'est-à-dire la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires de l'économie privée ainsi que les organisations privées, semi-étatiques et étatiques. L'association déjà existante, soutenue conjointement par la Confédération et les cantons, educa.ch (anciennement appelée Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement CTIE/educa.ch) doit assumer la responsabilité de l'initiative. Il s'agit notamment de mettre sur pied et d'utiliser une organisation de projet souple.

En raison des structures fédérales de l'enseignement en Suisse, il n'est pas possible d'assigner les rôles et les relations avec les partenaires de manière globale. Certains partenaires sont à la fois clients et fournisseurs (les cantons p.ex.) ; d'autre part, d'autres partenaires économiques cherchent à établir des accords bilatéraux avec des destinataires individuels de prestations (cantons, communes, écoles), afin de renforcer leur position sur le marché. Les responsabilités précises devront être définies dans les conditions d'exécution de l'initiative.

Figure: Structure du projet PPP-ésn



Relations formalisées dans la structure du projet

A: Mandats, commandes

B: déclaration d'intention, soft law

C: contrat

3 Contributions de l'économie, des cantons et de la Confédération

a. Contribution des entreprises participantes

Pour les **modules des partenaires économiques**, des engagements concrets, écrits sont disponibles. Ils sont constamment précisés et en partie complétés. Des entreprises supplémentaires vont se joindre à PPP-ésn. En vue du lancement de l'initiative au printemps 2001, les prestations suivantes ont été offertes :

Pour le module 1:

- **Swisscom / CISCO** : accès au réseau de communication, c.-à-d. connexion des écoles dans toute la Suisse, y compris la fourniture du matériel nécessaire : pendant trois ans, jusqu'à une certaine largeur de bande (256 kbps), les écoles ne paieront pas à Swisscom les redevances variables; elles obtiendront des rabais allant jusqu'à 70% pour des largeurs de bandes plus importantes. CISCO fournit du matériel à ses frais, offre des conditions préférentielles pour la technologie d'accès à l'internet ainsi que pour l'infrastructure de réseau locale, en collaboration avec d'autres partenaires de l'économie. Un centre d'appel téléphonique sera mis en place pour répondre aux questions techniques relatives au fonctionnement (helpdesk). Celui-ci pourrait être payant. Les deux partenaires aspirent à proposer ces prestations comme paquet global (bundling).

Pour le module 2:

- **IBM/Apple**: offrent du hardware et des logiciels y compris du matériel périphérique à leurs frais (certains éléments gratuits lors de la phase de lancement) en deux configurations ; offre spéciale concernant les Notebook pour le personnel enseignant. En cours de négociation: organisation/coût helpdesk. L'offre définitive sera transmise fin février 2001. Spécifique à Apple : produit "Airport" – technologie de réseaux sans fils gratuite pour les 100 premières écoles.
- **Swisscom**: réseau pour les écoles cantonales et communales

Pour le module 3:

- **yellowworld**: en tant que fournisseur, garantit des conditions préférentielles pour l'établissement d'un portail ; prestations préférentielles en matière d'étude de projet et de conseil et fourniture de logiciels à des prix avantageux pour le serveur éducatif. Les négociations à ce sujet sont en cours avec CTIE/educa.ch.
- **Postfinance**: utilisation gratuite du "Camion Multimedia" pour le projet PPP-ésn pendant l'année 2001 et pour d'autres campagnes de sensibilisation et d'information. L'offre est disponible, la coordination des dates d'utilisation est ouverte.
- **Swisscom**: hébergement du serveur éducatif de la CTIE/educa.ch.

Pour le module 4: voir ci-dessus (module 1 et 2)

Pour le module 5:

- **IBM:** propose une plate-forme de communication, des forums d'enseignement et d'apprentissage (logiciels appelés « learning village ») ainsi que la mise à disposition à l'échelle nationale d'experts et de formateurs pour des présentations à des conditions préférentielles; formation à l'internet pour le personnel enseignant.

La valeur monétaire des prestations que les sociétés se sont engagées – jusqu'à fin mars – à fournir dans le cadre de l'initiative doit encore être évaluée, vu qu'il s'agit d'une combinaison de prestations gratuites, de rabais sur des produits de marque standards et de prestations à mettre au point spécialement pour PPP-ésn, qui devraient être calculés au prix de revient. Une évaluation réaliste aboutit à une valeur qui dépasse largement les 100 millions de francs pour le cumul des années à venir. Les offres feront l'objet d'une adaptation au progrès technique et, le cas échéant, seront nouvellement négociées avec les entreprises. Si les cantons conçoivent l'utilisation des ICT dans leur système d'enseignement et qu'ils examinent les offres, les adaptations pourraient être négociées. Cette manière de procéder permet de garantir que les prestations répondent à la demande (cf. d, figure: "mode de fonctionnement de l'initiative").

Un aspect particulièrement important de l'offre proposée par Swisscom porte sur **l'accès aux régions décentralisées** par le biais de la connexion au réseau et de services. Cette action permettrait d'apporter des progrès importants dans les régions périphériques et rurales au moins durant la phase de lancement. Elle permettrait également de gommer les différences très nettes existant actuellement dans l'équipement des écoles. L'approvisionnement en prestations ICT au niveau national de toutes les institutions de formation fait partie du service public.

Voilà pour les offres de l'économie. Les entreprises participant aux négociations sur la mise en place de l'initiative PPP-ésn ont à maintes reprises déclaré qu'elles attendaient une **contribution substantielle** du **secteur public** (Confédération et cantons) pour que le projet soit couronné de succès.

b. Contribution des cantons

Les cantons et les communes fournissent déjà des prestations importantes en matière d'ICT dans le domaine de l'enseignement : d'une part, dans le cadre de leurs activités traditionnelles liées à l'enseignement et, d'autre part, avec le but bien précis de préparer les écoles à la société de l'information. Dans le cadre de l'initiative PPP-ésn, ils ont en outre dû s'atteler à des **tâches supplémentaires** dans les domaines suivants :

- L'infrastructure, dans la mesure où les offres présentées par les entreprises requièrent un complément de prestations ;
- La formation et le perfectionnement des enseignants ;
- La mise à disposition et l'adaptation de logiciels d'apprentissage et d'enseignement ;
- Le conseil et le soutien des écoles en matière d'utilisation des ICT et du développement de l'enseignement.

Les négociations entre les responsables du projet « PPP-ésn », la CDIP et CTIE/educa.ch portent essentiellement sur **l'engagement de la Confédération dans le domaine de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant en matière d'ICT**. Le CTIE/educa.ch, mandaté par la task force « ICT et formation » qui est constituée par la

CDIP, des offices fédéraux ainsi que par l'Association suisse des enseignants, a, en automne 2000, entamé et évalué auprès des cantons un inventaire portant sur les « activités, projets, concepts sur la formation et le perfectionnement des enseignants dans le domaine des ICT ». Un groupe d'experts a été chargé de l'étayer au moyen d'une grille quantitative et de l'enrichir du point de vue qualitatif. Cette étude doit servir de base pour la prise de décisions quant à la mise en route, dans les cantons, d'autres étapes coordonnées en matière de formation et de perfectionnement du personnel enseignant dans le domaine des ICT. On abordera entre autres les points suivants, qui doivent être envisagés à l'échelle nationale:

- La formation de formateurs ICT pour tous les cycles d'étude.
- L'intégration de la formation ICT dans les programmes d'enseignement dans tous les établissements de formation d'enseignants
- Un réseau d'écoles novatrices et d'échange d'expériences.

Il serait judicieux de mesurer l'engagement financier actuel des cantons en relation avec les efforts existants en matière d'ICT pour les écoles et en matière de formation et de perfectionnement pour les enseignants. Malheureusement, seuls certains cantons ont fourni des informations à ce sujet et nous ne pouvons donc que procéder à une estimation très vague. Ainsi, pour l'ensemble de la Suisse, le CTIE/educa.ch estime à une somme comprise entre 15 et 30 millions de francs les dépenses des cantons pour la formation et le perfectionnement des enseignants en matière d'ICT. S'y rajoutent des dépenses substantielles pour ordinateurs et logiciels.

Dans le cadre de l'initiative proposée, les prestations actuellement fournies par les cantons doivent être renforcées et largement améliorées, idéalement de la manière suivante :

- **Perfectionnement du corps enseignant:**
 - Continuer de développer, expérimenter et évaluer des **offres modulables (éléments dans un système modulaire) pour la formation continue des enseignants** en relation avec les ICT. Un transfert de connaissances permanent garantit le développement de cours axés sur la pratique et leur amélioration continue. Des modèles qui ont fait leurs preuves et qu'il a été possible de diffuser de manière généralisée sont disponibles ou en cours de développement dans certains cantons et à l'ISFPF.
 - Fixer des **normes de qualité** et les garantir au moyen d'une certification des modules de perfectionnement.
 - Former des **personnes chargées du perfectionnement** des enseignants.
 - Développer et/ou adapter, si nécessaire, l'infrastructure destinée au **perfectionnement**.
 - Améliorer les **incitations à participer à des cours de perfectionnement à l'intention des enseignants**.
- **Centres didactiques ou de compétence** : ils peuvent continuer d'être développés et gérés grâce aux **structures de formation cantonales et régionales existantes**. Certains cantons poussent à l'adoption d'une telle solution, que d'autres pays européens ont déjà choisie pour satisfaire aux besoins de formation continue de leur corps enseignant. Ces centres font le lien entre les instituts spécialisés (par ex. les hautes écoles) et les personnes à former. Ils proposent différents services : cours de

perfectionnement, conseil en formation, développement et évaluation (screening) de programmes de mise en œuvre dans des lieux virtuels de formation, qualification des fournisseurs présents sur le marché et programmes de perfectionnement. Il est souhaitable et même urgent de créer des programmes « Train the Trainers » pour conseillers en formation et tous ceux qui diffusent les connaissances, afin d'apporter un soutien sur place aux écoles utilisant les ICT. Toutefois, il ne faudrait pas multiplier ces centres, pour éviter de disperser les forces. Ceux-ci doivent être correctement reliés entre eux.

- **Soutien au corps enseignant :** le perfectionnement des enseignants doit être conçu de manière à ce qu'ils puissent utiliser dans leur école les connaissances et le savoir-faire acquis. La formation continue doit donc s'accompagner d'un soutien efficace aux enseignants, dans l'école même. Les enseignants doivent initier les enfants et les jeunes à un apprentissage alliant coopération et autonomie, avec l'aide des ordinateurs et de l'internet. Les enfants et les jeunes doivent apprendre à maîtriser le flot grandissant des informations en les sélectionnant judicieusement. A travers cet apprentissage quotidien, ils acquièrent des qualifications essentielles pour l'avenir. Le soutien au corps enseignant vise à atteindre ce but et à favoriser ce développement. Il importe de lui donner la priorité.
- **Logiciel de formation** (mots clés: **‚Content‘**, **‚Teachware‘**): toujours en relation avec les ICT et la formation, le système éducatif suisse doit pouvoir bénéficier des prestations suivantes : information et transparence sur l'offre existante de logiciels éducatifs, examen des offres et remarques quant à leur qualité et pertinence, certification éventuelle dans le cadre du projet de « Serveur éducatif national ».

c. Contribution du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE/educa.ch)

Le **CTIE/educa.ch**, soutenu à la fois par la Confédération et les cantons, s'active aujourd'hui déjà sur plusieurs fronts pour promouvoir les ICT. En ce qui concerne le projet PPP-esn, trois domaines, qui sortent du lot, bénéficieront d'un soutien accru du CTIE/educa.ch :

- **Serveur éducatif national :** Ce serveur est le portail (Portal) permettant d'accéder, de Suisse et de l'étranger, au système de formation suisse. Il est appelé à devenir, dans le réseau de formation suisse, qui se développe rapidement, le panneau indicateur principal et le catalyseur de la communication et de l'information. Il structure l'offre d'information ayant trait à la formation et la rend facilement accessible à tous les intéressés. Il supporte aussi l'information immédiate sur les ICT dans la formation. Le serveur éducatif est le portail par lequel passe la présentation Internet de l'initiative PPP-esn, et donc la fenêtre où paraissent offres, projets et commandes.
- **Contenu de la formation (« Content »):** La compétence majeure du CTIE/educa.ch en matière de contenu de la formation doit servir l'initiative, par le biais notamment de projets pédagogiques novateurs. Certains projets (notamment le « laboratoire pédagogique ») ont déjà été présentés ; d'autres du même genre suivront. Mais il convient aussi de mettre l'accent, sur le serveur éducatif, sur les offres d'information

concernant les logiciels de formation. Les enseignants doivent pouvoir trouver et choisir rapidement et simplement les logiciels de formation répondant à leurs besoins.

- **Organisation du projet:** Le CTIE/educa.ch joue en outre un rôle important dans l'organisation du projet (coordination et pilotage). A l'heure actuelle, la répartition exacte des tâches entre le CTIE/educa.ch et la direction du projet fait encore l'objet de clarifications ou de négociations.

d. Contribution de la Confédération

La contribution publique est centrée sur la formation continue du corps enseignant et le soutien à la planification, à l'organisation et à l'encadrement en matière d'utilisation des ICT dans l'enseignement et la gestion des écoles. Il s'agit de permettre aux enseignants et aux organisations scolaires d'utiliser à bon escient les prestations offertes par le privé.

L'exécution des mesures dans les domaines susmentionnés est essentiellement du ressort des cantons. La Confédération financera en partie certaines prestations. Mais comme la formation et le perfectionnement des enseignants relèvent essentiellement de la compétence des cantons, la Confédération agit à titre subsidiaire. En d'autres termes, les cantons assument un pourcentage plus élevé de ce projet qui sera soutenu par la Confédération.

L'engagement financier de la Confédération au titre de l'initiative devrait s'élever à 20 millions de francs par an sur cinq ans. Ces fonds serviront à financer les prestations suivantes au degré secondaire. Le degré tertiaire ne bénéficiera pas de l'initiative.

Les prestations de la Confédération devraient se répartir sur les cinq ans comme suit :

2002	2003	2004	2005	2006
10	13	25	27	25

Type de prestation de la Confédération/domaine	Dépenses annuelles en mio
Formation et formation continue des enseignants ¹	10
Encadrement et formation donnés à des enseignants, à des écoles et à des réseaux scolaires (services de soutien) ²	3
Contenu de l'enseignement (« Content ») ³	5
Plate-forme nationale commune ⁴	1
Organisation fonctionnement et gestion du projet de l'initiative	1
Total	20

Calcul d'une contribution fédérale en fonction de la participation des partenaires aux coûts: L'ordre de grandeur de la part de la Confédération doit être dûment proportionnel aux contributions du privé et des cantons :

- **Economie** : en l'état actuel des négociations, on peut s'attendre à des prestations de plus de 100 millions de francs, répartis sur plusieurs années, soit **environ 20 millions par an**. Si l'initiative se concrétisait et s'imposait, l'économie offrirait des prestations supplémentaires. Des contacts sont en train d'être noués avec des entreprises extérieures à la «branche ICT», qui ont fait part de leur intérêt pour l'initiative et de leur désir d'y participer par le biais de contributions financières substantielles.
- **Cantons**: les prestations dans le domaine des ICT fournies aujourd'hui par les cantons, selon des estimations, représentent (cf. ci-dessus) entre **15 et 30 millions** de francs par an qui vont à la formation et à la formation continue des enseignants ; malgré des demandes répétées, il n'a pas été possible jusqu'ici d'obtenir des cantons des renseignements plus détaillés. Il faut compter en plus les dépenses pour les matériels et logiciels. Quelques cantons ont fait savoir qu'ils étaient prêts à consentir des efforts supplémentaires dans le cadre de l'initiative.

¹ Dans le domaine des ICT dans l'enseignement, ou dans le développement de l'enseignement ; généralisation et élargissement de la formation continue des enseignants dans la formation professionnelle à d'autres domaines scolaires, par ex. par l'intermédiaire de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPPF) et/ou celui du Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS), pour le degré secondaire II ; développement de la responsabilité de la formation continue des enseignants et offres en conséquence, par ex. des cours modulaires; contribution à la formation des enseignants à la formation continue; mise en œuvre de projets communs aux différentes régions du pays, notamment soutien à des services de différents types : organisation, planification, conseil, entretien, maintenance d'applications ICT.

² Contribution financière à des mesures de conseil et de soutien aux enseignants et aux écoles lors de la mise en œuvre de l'initiative.

³ Information transparente sur les logiciels de formation, examen et qualification, documentation pour permettre aux enseignants et aux écoles d'y accéder simplement et rapidement, notamment dans le cadre du projet serveur Formation.

⁴ Développement, exploitation et entretien avec et par le serveur éducatif.

- **Confédération : 20 millions par an** sur cinq ans, ce qui porte l'engagement total de la Confédération à 100 millions de francs. Cette somme correspond à ce que demande le Conseil fédéral, soit un rapport approprié avec les prestations des autres participants à l'initiative. Actuellement, un crédit de 4 millions de francs par an jusqu'en 2003 a été approuvé. Il se compose de 1 million de francs versé par l'OFFT pour l'organisation et la mise en route de l'initiative et de 3 millions de francs versés par l'ISFPF pour la formation et le perfectionnement dispensés par des écoles professionnelles. Ces deux crédits ont été approuvés surtout sur la base des travaux et du rapport du groupe de coordination Société de l'information. On étudie la possibilité d'apporter, pendant la phase de démarrage 2001, une contribution à un projet concret, prélevée sur les mesures limitées dans le temps visant à compenser les effets négatifs de la libéralisation sur les régions.

Dans un « Partenariat public-privé », s'il réussit à s'instaurer, il faut que tous les participants en retirent un bénéfice (« win-win situation »). La procédure exige des négociations. Une réussite présuppose certaines prestations préalables de l'un des partenaires, dans l'espoir que les autres suivront. Aujourd'hui, des indices donnent à penser que si l'initiative voit le jour puis connaît le succès dans la durée, de nouveaux partenaires économiques s'y joindront et offriront de nouvelles prestations. Quelques cantons ont également laissé entendre qu'ils mettraient de nouveaux moyens à disposition selon la tournure que prendraient les événements. La délimitation du cadre financier de l'initiative sur la base des prestations promises aujourd'hui devrait donc se situer à la limite inférieure du possible et du vraisemblable.

4. Les aspects particuliers

a. Choix des activités avec les cantons

Le choix des activités avec les cantons passe par un responsable commun (Verein educa.ch) et une organisation de projet commune à la Confédération/CDIP/économie (cf. ci-avant la structure du projet). Les partenaires et interlocuteurs directs de la Confédération dans ce cadre sont les directions de l'instruction publique des cantons. Ce sont eux qui mettent au point leur concept d'application des ICT dans leur domaine de responsabilité. Ils font en outre des propositions sur la manière d'utiliser les prestations de l'initiative et les mettent en œuvre dans le détail.

La preuve demandée par la Confédération de la subsidiarité de sa prestation est donnée par les concepts cantonaux de développement des ICT dans la formation, ou les propositions qui en dérivent, et les rubriques « formation et perfectionnement des enseignants » dans les plans financiers cantonaux. Les fonds de la Confédération ne sont libérés que lorsque les concepts des cantons remplissent les conditions requises, notamment en ce qui concerne le nombre des enseignants concernés. Si un canton ou plusieurs cantons associés ne pouvaient réunir le nombre des enseignants requis pour participer à un projet de perfectionnement sur les ICT dans l'enseignement, ils n'auraient pas droit à un soutien de la Confédération. Il faut indiquer de manière explicite dans la loi et/ou les dispositions d'exécution ces critères d'encouragement.

Pour garantir le maintien des prestations fournies dans le cadre de l'initiative PPP-esn, une fois celle-ci arrivée à son terme, on est en train de négocier avec les cantons en général et chacun en particulier. Les mesures de formation continue des enseignants prises au titre de l'initiative devraient, jusqu'à son achèvement, être intégrées dans la formation normale et notamment dans la formation de base des enseignants. Celle-ci devrait être modernisée et réorganisée. Des capacités tirées des ressources actuellement disponibles ont été déplacées pour permettre la poursuite des mesures qui ont été lancées. PPP-esn s'efforce d'instaurer, par l'initiative, des procédures et des mécanismes capables de se développer. C'est au projet de loi et au message de les régler dans le détail.

b. Fondements juridiques de la contribution fédérale

Les cantons, c'est-à-dire leur direction de l'instruction publique, sont au centre de l'initiative et ils jouent un rôle décisif dans sa mise en œuvre. La Confédération entend apporter un appui financier subsidiaire à des prestations particulières des cantons dans les domaines mentionnés plus haut. Les mesures particulières qu'il s'agira de subventionner, le montant des subventions et la procédure doivent être réglés dans une **loi fédérale**. Le crédit d'engagement sur cinq ans destiné à financer lesdites mesures sera accordé sous la forme d'un **arrêté fédéral simple**. Les fonds demandés passeront par le budget ordinaire et seront donc inscrits comme tels au budget. L'avantage est que les projets proposés seront en concurrence avec d'autres et qu'ils devront s'imposer. C'est une incitation efficace – le « principe de l'arrosoir » ne sera pas appliqué.

Le fondement constitutionnel est l'art. 63 Cst.: Formation professionnelle et hautes écoles, dans la mesure où celles-ci dispensent une formation et une formation continue aux enseignants :

- Au chapitre de la formation professionnelle, la Confédération peut s'engager entièrement dans les activités mentionnées ici, par exemple dans le cadre de la formation continue des enseignants.
- Vu les compétences fédérales dans le domaine des hautes écoles, il est possible d'en faire découler un engagement dans la formation et la formation continue des enseignants au degré secondaire II. Cet engagement peut par exemple se concrétiser par un renforcement des institutions comme l'ISFPF et/ou le CPF.

L'initiative est un encouragement à l'innovation et elle contribue ainsi à prévenir le chômage. Elle tient compte en outre du développement économique des différentes régions du pays. L'initiative veut permettre aux régions périphériques de se remettre en selle en s'équipant pour se raccorder aux ICT dans la formation. La politique structurelle est ainsi mise à contribution. L'espace d'apprentissage virtuel favorise les échanges entre les différentes régions et partant, la cohésion nationale. La mise en place de projets scolaires communs à la Suisse romande, au Tessin et à la Suisse alémanique s'en trouvera facilitée et simplifiée.

c. Questions ayant trait au droit de la concurrence et au droit des soumissions

Du point de vue du droit de la concurrence, l'initiative doit être jugée selon plusieurs critères : L'initiative ne restreint pas l'**accès au marché** des ICT dans l'enseignement. Toute entreprise reste libre d'offrir aux écoles des services d'ICT. Le demandeur ne voit

pas non plus limiter sa liberté d'action : une école reste libre de choisir. Si elle le décide, elle peut ne faire usage que de certains éléments des services offerts par l'initiative. En principe, les différentes écoles peuvent, par l'intermédiaire de leurs enseignants, bénéficier des subventions fédérales en faveur de la formation continue, si elles ne reçoivent aucune prestation de sponsors privés de PPP.

Certaines règles procédurales doivent être respectées dans le cadre de l'initiative PPP-ésn, notamment pour garantir la transparence. Ainsi, les participants éventuels doivent pouvoir s'informer de l'organisation et du déroulement de l'initiative. Ils le seront par la publication des offres sur le site Internet www.educa.ch, accessible à chacun.

Comme on l'a montré précédemment (p. 5), l'utilité pour les entreprises concernées réside dans un accès facilité aux établissements d'enseignement et donc aux clients actuels et surtout futurs. C'est une manière de créer des liens à long terme avec les clients, avantage concurrentiel considérable.

Pour éviter des distorsions de la concurrence, il convient de veiller à ce que la participation au projet PPP se fasse dans des conditions de concurrence. Cela signifie en principe un appel d'offres pour les prestations contenues dans les différents modules. Il se peut que la plate-forme PPP, après un tel appel d'offres, reste fermée pour un certain temps à de nouveaux participants, notamment quand ces prestations refont l'objet d'un appel d'offres à certains intervalles (par ex. d'une année, sous forme de cycles d'offres) (mot d'ordre : concurrence autour d'un marché). Cette manière de procéder ne peut s'imposer qu'une fois l'initiative constituée. Pour cela, il faut trouver des partenaires prêts à fournir effectivement des prestations dans le cadre du concept présenté.

La collaboration entre l'Etat et les entreprises privées dans le cadre de l'initiative PPP-ésn doit être qualifiée de partenariat public-privé. Le droit suisse des soumissions ne fixe aucune règle de procédure à propos de la formation de telles formes de collaboration. Il n'y a donc pas à tenir compte de conditions-cadre juridiques. Les règles de soumission actuelles n'exigent aucun appel d'offres.

Pour éviter autant que possible des recours, les prestations proposées devraient néanmoins faire l'objet d'un appel d'offres. Il est possible, par exemple, que les prestations figurant dans le module 1, ne soient offertes dans leur intégralité que par un seul prestataire (Swisscom). Mais il n'est pas exclu qu'un consortium soumissionne. Les services offerts par des concurrents directs issus de l'économie privée en vue de participer à l'initiative doivent être comparés par la direction du projet PPP. Ce faisant, il lui faudra notamment examiner si un soumissionnaire fait des offres sélectives, qui ne rendent pas justice à l'esprit de l'initiative. Ce serait le cas, par exemple, si les prestations étaient offertes aux seules écoles des régions centrales du pays, qui ouvrent des perspectives lucratives aux fournisseurs (intérêt particulier), alors que les régions périphériques seraient négligées. Un sponsor abandonne à un concurrent le sponsoring de demandeurs en majorité moins attirants, auxquels il est plus coûteux de fournir un approvisionnement. En pareil cas, la direction du projet peut exiger de **l'entreprise détenant l'offre la plus rentable** qu'elle paie un **dédommagement** pour accéder à la plate-forme. L'importance de cette prestation complémentaire peut se mesurer à la différence entre une offre non sélective et celle d'une entreprise soucieuse de faire du profit. Cette manière de faire se défendrait du point de vue de la politique de la concurrence.

Sous ce même angle, il est positif que le PPP-ésn soit d'une durée limitée, ce qui ne laisse pas le temps à des faits durables relevant du droit de la concurrence de s'installer. Il s'agit plus d'une impulsion, c'est-à-dire d'un élan donné une seule fois aux efforts ICT dans le domaine de la formation.

Du point de vue des soumissions, se pose toujours la question de savoir s'il faut tenir compte de certaines normes d'adjudication pour chaque phase du projet PPP, portant sur l'acquisition d'infrastructures (prestations, matériels et logiciels) pour les écoles. En ce qui concerne l'engagement de la Confédération, il faut préciser que celui-ci se limite au soutien à la formation des enseignants. La Confédération ne participe donc à ces acquisitions ni financièrement ni en donnant au préalable des normes techniques. La loi fédérale sur les marchés publics (LMP ; RS 172.056.1) n'est donc pas applicable en l'occurrence. Les directions de l'instruction publique et de la formation des différents cantons lieront en un tout les demandes des différentes écoles en matière de prestations d'infrastructure. A ce stade, il faudra approfondir la question de l'applicabilité des normes de soumission intercantionales ou cantonales.

En fin de compte, on peut dire que la participation de la Confédération à cette initiative ne pose pas de problème juridique ni du point de vue des soumissions ni de celui de la politique de la concurrence.

5. Consultations

Rencontre du 2 mars 2001 des partenaires à l'initiative, présentation des prestations et des intentions: les partenaires à l'initiative projetée se sont réunis le 2.3.2001 sous la présidence du Conseiller fédéral Pascal Couchepin. Six entreprises, à savoir Swisscom, CISCO, IBM, Apple, Yellowworld et Postfinance, étaient représentées par des membres de leurs directions respectives ; les cantons, par une délégation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique composée des chefs des départements des cantons de Genève, de Berne et de Zurich, emmenée par le président de la CDIP, du canton de Saint-Gall. A cette occasion, les entreprises économiques ont présenté leurs offres de sponsoring pour la phase initiale de l'initiative. Les directeurs de l'instruction publique ont donné leur accord de principe. Ils ont annoncé que six cantons pensaient prendre part à la phase initiale sous forme coordonnée et concentrée : Genève, Fribourg, le Tessin, Uri, Zurich et Saint-Gall. Certains autres cantons ont fait savoir qu'ils étaient prêts à investir des fonds supplémentaires dans ces activités communes. Ils ont toutefois attiré l'attention sur le fait que les procédures de décisions politiques à ce propos prendraient du temps.

Du côté de la Confédération, on a attiré l'attention sur le présent rapport, les propositions qu'il contient et leurs raisons, ainsi que sur les procédures. Lors de la séance commune, la direction du projet s'est vu attribuer pour 2001 le mandat suivant :

- Réaliser la phase de lancement, et notamment équiper environ 250 écoles des six cantons qui se sont annoncés ;
- Mettre au point l'organisation et les procédures en vue de la phase principale ;
- Assurer le suivi des propositions dans le processus législatif au niveau de la Confédération ;

- Développer et concrétiser les concepts cantonaux relatifs à l'engagement des ICT dans leur système éducatif et dans la formation et le perfectionnement des enseignants concernés ;
- Préparer un rapport pour la fin de 2001.

6. Suite du programme et calendrier

La participation de la Confédération, telle qu'elle est envisagée, se fera en principe selon le calendrier suivant : discussion du rapport du groupe interdépartemental de travail lors de la séance du Conseil fédéral du 16 mars 2001; élaboration d'une loi et d'un arrêté fédéral simple, accompagnés du message pertinent, pour la séance du Conseil fédéral du 30 mai 2001. Début de la discussion du message aux Chambres fédérales pendant la session d'été (à partir du 6 juin). On espère obtenir que les Chambres le traitent parallèlement et simultanément lors de la session d'automne, ce qui permettrait que la loi entre en vigueur en février 2002. Il faut en même temps demander les crédits nécessaires en passant par la procédure ordinaire d'élaboration du budget et les inscrire dans le plan financier.

Pendant la phase de lancement, en 2001, la Confédération s'engage financièrement dans le cadre de l'organisation du projet et de la formation et du perfectionnement des maîtres professionnels. On verra s'il est également possible de participer à des projets concrets en faisant appel aux mesures visant à contrer les effets négatifs de la libéralisation au niveau régional. Cela permettrait d'assurer le lancement et la mise en œuvre du projet. Un mandat du Conseil fédéral demandant que soit élaborés une loi et le message pertinent, sera considéré par les partenaires de l'initiative comme un signe clair et ils y verraient un motif convaincant de s'engager.